



PREAVIS MUNICIPAL No 02/2025 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES APPLICATIONS DE GESTION COMMUNALE A LA SUITE DU CHANGEMENT DE PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Notre prestataire informatique actuel, la société Axians Infoma SA distribuant la solution-métier WWSOFT (anciennement Ruf), nous a annoncé fin juin 2024 qu'il cesserait toute activité commerciale et tout développement en Suisse romande à fin mars 2026. La taille critique de l'équipe Axians à Yverdon avec de nombreux changements de personnel et une perte de qualité du support ont rendu de nombreux clients insatisfaits. Notre administration a, par ailleurs, passé à plusieurs reprises directement par le siège de Zurich, et en allemand, pour obtenir un service satisfaisant. Dans ce même temps, Axians Infoma SA nous a informés qu'elle s'était engagée dans un partenariat avec la société Data Consulting SA, sise à Lausanne, en vue d'une reprise de ses activités en Romandie à court/moyen terme.

2. Étude de solutions alternatives – démarche

De manière générale, les tâches administratives liées à une commune sont très spécifiques et, de ce fait, il n'est pas envisageable d'opter pour un programme courant utilisé dans le domaine privé.

Suite à cette nouvelle, la Municipalité a inventorié les solutions offertes par les autres prestataires actifs sur le marché romand et a demandé des présentations de produits et des démonstrations de logiciels-métiers à plusieurs fournisseurs pendant le 2^{ème} semestre 2024.

Les employées de notre administration communale ont été étroitement associées à cette démarche vu qu'elles sont les premières utilisatrices concernées. Leur expérience dans d'autres communes et sur d'autres solutions-métier ont été également précieuses dans le processus décisionnel.

Lors des présentations évoquées ci-dessus, nos employées ont pris une part active en posant des questions sur les possibilités offertes par les solutions proposées et en mettant au défi certains commerciaux.

De nombreux contacts ont aussi été pris, tant par notre boursière auprès de ses collègues que par la Syndique auprès de ses homologues, pour avoir leurs retours d'expériences concrets dans ce domaine. Notre secrétaire municipale s'est également rendue en immersion dans une commune voisine pour se faire une idée plus précise du fonctionnement d'un certain logiciel.

A l'issue de cette première étape, nous disposons de plusieurs offres chiffrées, selon les modules demandés, pour 4 produits différents.

3. Cahier des charges et valeur du marché

Le cahier des charges que nous avons établi devait nous permettre d'assumer au minimum les opérations suivantes au niveau de la bourse et du Contrôle des habitants :

- La comptabilité générale, des créanciers et des débiteurs
- La facturation diverse, cyclique, taxes et facturation diverse
- Le Contrôle des habitants
- Le cadastre administratif
- Le registre civique
- Le registre des chiens (avec interface Amicus)

Ces fonctionnalités, hormis la gestion des créanciers, nous sont déjà offertes par le logiciel WWSOFT actuel.

La question de la reprise des données, permettant de garder l'historique de nos activités et de nos habitants a également été mise dans la balance, sachant que ces données sont primordiales pour assurer la continuité de nos tâches et la question de la facilité de « remplacement » de l'une au l'autre de nos collaboratrices en cas d'absence prolongée a également été prise en compte.

A titre additionnel, nous souhaitons bénéficier d'une GED (gestion électronique des données) intégrée et transversale afin de traiter et d'archiver plus efficacement des documents en augmentation, particulièrement en format digital (courriels etc.).

Un atout supplémentaire indéniable est l'accès pour les Municipaux à un portail permettant la consultation de tous les documents, de la comptabilité (extraits de comptes, budget) et le visa électronique des factures.

Pour information, la Municipalité a déjà fait l'acquisition des logiciels/applications suivants depuis le début de cette législature :

- E-séance par Artionet Sàrl: gestion de l'ordre du jour et des procès-verbaux des séances de Municipalité ainsi que gestion des tâches dans l'environnement Univers
- Crésus : logiciel de gestion des salaires
- Tipee : application de gestion RH et gestion du temps

En termes de coûts et en regard de la procédure sur les marchés publics, nous souhaitons rester en dessous du seuil de frs. 150'000.- (HT) pour l'ensemble des prestations calculées sur 5 ans (*selon art. 15 AIMP accord intercantonal sur les marchés publics*).

En effet, le délai pour effectuer le changement de prestataire étant relativement court, nous avons décidé d'attribuer le marché de gré à gré ce qui permet également une plus grande souplesse dans le choix du prestataire et l'adjudication du marché.

4. Comparatif de prestataires et choix final

Avant de procéder à notre choix final, nous avons présenté le résultat de nos travaux et de nos réflexions à M. Raphaël Voirol, membre du Conseil communal, pour validation. M. Voirol a une solide expérience dans le cadre de son activité professionnelle dans l'élaboration de cahiers des charges pour ce type de marché de biens et services informatiques.

Le comparatif final retenait 6 solutions émanant de 3 prestataires (Ofisa Informatique SA, Data Consulting SA, Simply Works Sàrl). D'eux d'entre elles ont été éliminées d'office:

- Communal.ch par Ofisa Informatique SA : cette solution basée sur des logiciels existant Abacus et Innosolv (fournisseur intégrateur) nous est apparue comme trop lourde à implémenter, trop chère et trop complexe pour nos besoins.
- Acropolis par Simply Works Sàrl : cette solution en développement sur des logiciels open source paraissait à priori attractive en termes de concept et de prix, mais elle était loin d'être aboutie : seul le module « Finances » était en production à fin 2024 et notre boursière n'a été que peu convaincue par l'architecture de l'application et les fonctionnalités offertes.

Finalement, les solutions les plus convaincantes émanaient de la société Data Consulting SA (Urbanus) basées sur différents modules à choix et la solution BDI proposée par Ofisa Informatique SA.

Plusieurs éléments ont été déterminants dans notre décision finale :

Logiciel BDI / Ofisa Informatique

- La solution, développée sur une base de données Access, paraît obsolète et leurs applications sont moins performantes que celles dont nous disposons actuellement, même si environ 50% des communes vaudoises travaillent avec ce produit et en sont satisfaites. Des développements ultérieurs en vue de la mise à jour de ces applications métiers nécessiteront de toute évidence de nouvelles migrations et engendreront des coûts supplémentaires à plus ou moins court terme.
- Cette solution ne permet qu'une reprise très limitée de l'historique des opérations (aucune reprise de données pour les débiteurs et les créanciers notamment).
- Sa technologie désuète ne permettrait pas de disposer d'un portail permettant un accès de consultation aux Municipaux.
- La GED proposée n'est pas transversale.

Logiciel Urbanus / Data Consulting SA

- La technologie utilisée pour leurs solutions métiers est actuelle et développée directement par leur société
- Ils offrent quant à eux une reprise des données intégrale.
- La collaboration entre Axians Infoma et Data Consulting devrait garantir un processus de migration optimisé, dans la mesure où un programme de reprise de données a été développé en amont : 10 communes ont ainsi déjà été reprises l'année dernière.

- Leurs solutions informatiques permettent de disposer d'une GED et d'un portail d'accès pour la consultation pour les municipaux,

Ainsi, notre choix final s'est porté sur le produit Urbanus de la société Data Consulting SA.

Selon les informations récoltées, de nombreuses communes ont, eu de mauvaises surprises avec des dépassements conséquents sur les offres initiales au niveau de la mise en œuvre. De ce fait, à notre demande, Data Consulting SA nous a fait une offre forfaitaire en lieu et place des heures de régie pour toutes les prestations de mise en œuvre, ce qui offre une garantie de coût sur l'ensemble du projet. Cette garantie engendre cependant un coût supplémentaire par rapport à l'offre libellée en heures de régie, mais nous évite aussi de devoir repasser devant votre Conseil pour demander un crédit complémentaire en cas de dépassement.

5. Montant du crédit demandé

Un montant de CHF 30'000.- pour l'achat de licences ainsi que de CHF 10'000.- pour les prestations d'hébergement, de maintenance et de support du nouveau prestataire sur le dernier trimestre 2025 (*cf. préavis municipal no 12/2024 « Budget 2025 » page 3*) ont été portés au budget 2025. Ces montants sont largement suffisants pour couvrir les deux postes précités (*cf. offre Data Consulting du 13.01.2025*).

Le crédit que nous vous demandons doit donc couvrir les prestations de mise en œuvre des applications suivantes :

- Gestion de projet et coordination des travaux
- Formation Urbanus de base des utilisateurs
- Installation et paramétrage des applications Urbanus
- Assistance opérationnelle post-démarrage
- GED : paramétrage plan de classement, conservation et indexage
- Reprise des données et migration habitants, comptabilité et débiteurs avec historique
- Installation technique Urbanus et mise en œuvre de l'hébergement

pour un montant forfaitaire de Frs. 69'650.- HT selon offre du 13.01.2025.

Notre demande de crédit se présente donc comme suit :

Prestations de mise en œuvre TTC	CHF	75'292.-
Divers et imprévus	CHF	<u>4'708.-</u>
Total	CHF	80'000.-

Pour mémoire, suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis de crédit d'investissement. Elles figurent désormais uniquement dans le corps dudit préavis. En effet, les durées sont désormais obligatoires et selon un tableau de durées d'amortissement qui sont basés sur des durées d'utilisation économique usuelle. Ces amortissements ne découlent ainsi plus d'un choix politique.

Dans le cadre de ce préavis, la durée d'amortissement sera de 5 ans, à porter en compte dès l'année suivante du début de l'utilisation de l'installation, soit au budget 2026.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- **Vu** le présent préavis, 02/2025 de la Municipalité
- **Après avoir entendu le rapport** de la commission désignée pour examiner cet objet
- **Après avoir entendu** le rapport de la commission des finances,
- **Considérant** que cet objet est porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches visant à remplacer les applications métiers, selon le présent préavis.
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 80'000.- destiné à la mise en œuvre de nouvelles applications de gestion communale suite du changement de prestataire informatique.
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 janvier 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

Sandra Hulaas

La Secrétaire

Valérie Zumbrunnen Villars



C.C. du 3 mars 2025

Réf. : S. Hulaas

Morrens, le 21 janvier 2025